

## **Préavis N° 06-2023**

### **Demande d'ouverture de 27 places supplémentaires pour les UAPE des Vents d'Ange à Gilly (5-6P) et du Prieuré à Perroy (1-4P)**

**Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse dans sa séance du 7 juin 2023.**

Le présent préavis a pour but de présenter les besoins en vue d'obtenir l'accord pour une augmentation de 15 places aux Vents d'Ange de Gilly et de 12 places au Prieuré de Perroy, durant les après-midis.

#### **1. Etat de la situation et besoins**

Actuellement, de nombreuses familles sont en attente pour une place en UAPE dans l'est et l'ouest du territoire, mettant en lumière la nécessité urgente d'augmenter la capacité d'accueil à Gilly et à Perroy pour répondre aux besoins actuels et futurs des familles avoisinantes.

Les nouvelles études MicroGIS 2023 pour le canton de Vaud mettent en évidence deux phénomènes. Le premier est que le nombre de familles dont un seul parent travaille est à la baisse. Le deuxième est que les familles dont les deux parents travaillent ont tendance à augmenter leur pourcentage de travail. En outre, la tendance baissière du nombre total d'accueillantes en milieu familial, observée sur l'ensemble du canton selon Statistique Vaud, impacte également Enfance & Jeunesse dans la prise en charge des placements d'enfants.

Compte tenu des prévisions d'août 2023, ces deux UAPE ne peuvent pas satisfaire leur liste d'attente interne (placement partiel d'un enfant par rapport à ses besoins) et les demandes des nouvelles familles.

Pour l'UAPE des Vents d'Ange, l'augmentation quotidienne de 15 places de la capacité d'accueil pour les après-midis et pour les enfants de 5-6P permettrait de satisfaire 100 % de la liste d'attente interne actuelle et d'offrir une solution satisfaisante pour presque 60% de nos nouvelles familles en attente sur notre plateforme informatique "Kibe".

Pour l'UAPE du Prieuré, l'augmentation sur 3 jours de 12 places de la capacité d'accueil pour les après-midis et pour les enfants de 1-4P permettrait de satisfaire 100% des listes d'attente interne et Kibe actuelles.

Ces ouvertures de places supplémentaires seraient une excellente manière de fluidifier la prise en charge de ces enfants et de remplir nos cantines à midi.

Pour répondre aux exigences d'encadrement et d'exploitation de l'OAJE, nous devons employer du personnel éducatif et investir dans l'aménagement de nos structures (créations de bureaux et ameublements).

#### **2. Coûts et lignes budgétaires**

Pour les deux structures, nous avons étudié les coûts financiers associés à l'aménagement et à l'embauche des éducateurs-trices et d'un-e stagiaire :

| Engagement de personnel du 14 août 2023 au 31 décembre 2023 | Montants<br>(incl. charges sociales+13ème) | Comptes à imputer                                     |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>Vents d'Anges à Gilly</b>                                |                                            |                                                       |
| 1 Educateur-trice EDE à 60%*                                | 18 384,00 CHF                              | Traitement du personnel éducateurs-trices 738.3011.20 |
| 1 Stagiaire à 60% + suivi                                   | 4 100,00 CHF                               | Traitement du personnel stagiaire 738.3011.50         |
| <b>Le Prieuré à Perroy</b>                                  |                                            |                                                       |
| 1 Educateur-trice EDE à 30%*                                | 9 191,00 CHF                               | Traitement du personnel éducateurs-trices 737.3011.20 |
| <b>TOTAL du 14.08.23 au 31.12.23</b>                        | <b>31 675,00 CHF</b>                       |                                                       |

\* selon barème FSAE, 5 ans d'expérience

Pour l'année 2024, ces montants devront être annualisés et ajoutés au budget des comptes sus mentionnés. L'extension des capacités d'accueil aura une incidence sur les budgets futurs mais il est très difficile de faire actuellement des projections (revenus des parents-placeurs, charge de travail).

| Création et aménagement des bureaux  | Montants TTC         |
|--------------------------------------|----------------------|
| <b>Vents d'Anges à Gilly</b>         |                      |
| Création espace bureau direction     | 16 797,00 CHF        |
| Achat du mobilier                    | 3 553,00 CHF         |
| <b>Le Prieuré à Perroy</b>           |                      |
| Création espace bureau direction     | 13 853,00 CHF        |
| <b>TOTAL création et aménagement</b> | <b>34 203,00 CHF</b> |

Il s'agit d'un investissement qui sera amorti sur 10 ans.

### 3. Aides au démarrage

#### FAJE

L'aide au démarrage de La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) est une mesure d'impulsion sous la forme d'une contribution financière ponctuelle afin d'inciter à la création de nouvelles places d'accueil dans les réseaux ou d'élargir leur offre.

Ainsi, nous répondons aux conditions d'octroi grâce à la création de 15 et 12 places supplémentaires durant les après-midis.

Dans notre cas, l'UAPE des Vents d'Anges bénéficierait d'une aide au démarrage d'un montant maximal de CHF 27'000.-. L'UAPE du Prieuré bénéficierait quant à elle d'un montant maximal de CHF 13'000.-.

Cette somme sera versée uniquement une fois en 2023.

#### OFAS

L'aide financière de l'Office fédérale des assurances sociales (OFAS) encourage la création de places supplémentaires pour l'accueil de jour des enfants afin d'aider les parents à mieux concilier famille et travail ou formation.

La demande d'aide au démarrage à l'OFAS peut se faire et, dans ce cas, il est possible d'obtenir CHF 3'000.- frs pour une place occupée et justifiée.

Cela signifie que les listes d'occupations seront exigées par l'OFAS chaque année, durant 3 ans, pour continuer à obtenir les aides financières.

Cette aide n'est pas forcément garantie, dépendant de la situation exacte de la structure à son ouverture, en fonction du nombre d'enfants accueillis et du nombre de places qu'il nous reste dans toutes nos UAPE, peu importe le lieu.

#### **4. En conclusion**

Le CODIR vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver les résolutions suivantes :

##### **Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse**

- Dans sa séance du 7 juin 2023.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

##### **Décide :**

- D'adopter le préavis 06-2023 Demande d'ouverture de 27 places supplémentaires pour les UAPE des Vents d'Ange à Gilly (5-6P) et du Prieuré à Perroy (1-4P).
- D'autoriser le Comité de Direction à engager les ressources nécessaires pour un montant total de CHF 31'675.- (charges sociales et 13<sup>ème</sup> inclus) pour la rentrée d'août 2023 et d'imputer les comptes suivants :
  - Traitement du personnel éducateurs-trices 737/738.3011.20 ;
  - Traitement du personnel stagiaire 738.3011.50 ;
  - Ainsi que les comptes de charges sociales correspondants.
- D'accorder au Comité de Direction un investissement CHF 34'203.- TTC destiné à la création de l'espace bureau pour la direction des deux UAPE, et à leur aménagement et d'autoriser le Comité de Direction à amortir ce montant sur 10 ans.
- D'autoriser le Comité de direction à utiliser les liquidités courantes.

Adopté par le Comité de direction par voie circulaire.

##### **Enfance & Jeunesse**

**Sylvie Mery**  
Présidente

**Isabelle Houmard**  
Directrice